



**RCC**

**RESEAU CLIMAT CONGO**

*Siège social : Centre Inter Diocésain des Œuvres (CIO), en face du lycée Chaminade  
Brazzaville, République du Congo.*

*Tel : 06 631 77 19 ; 05 765 18 32 ; 06 461 09 09 ; 06 599 29 79*

***E.mail : [reseauclimatcg021@gmail.com](mailto:reseauclimatcg021@gmail.com) / [guyokeri079@gmail.com](mailto:guyokeri079@gmail.com)***

---

**NOTE DE POSITION DU  
RESEAU CLIMAT CONGO**

**RCC**

**Note de position des OSC issue des ateliers de formation de la facilité  
Adapt'Action tenu et de validation du 27 et 28 octobre 2020 et du 03 et 04  
novembre 2020 puis du 28, 29 Avril et 6 Mai 2021**

*A travers la Facilité Adapt'Action, financée par l'Agence Française de Développement (AFD), un appui à la consolidation du cadre national de mise en œuvre de la Contribution Déterminée Nationale (CDN) et au renforcement des capacités techniques des acteurs en République du Congo a été délégué à Expertise France pour renforcer les capacités de la société civile. C'est dans ce contexte qu'un atelier de formation de mise à niveau des représentants de la société civile pour une contribution efficace à la CDN a été organisé à Brazzaville les 27-28 octobre 2020 et 03-04 novembre 2020 au sein de l'hôtel Saint François de Paule puis du 28-29 avril et 6 mai 2021 dans la salle de réunion de la Direction Générale de l'environnement et au siège de l'ONG ODDHC sis 59 rue Franceville Moundali.*

## **1. Contexte**

Conclu à la COP21 à l'issue d'un cycle de négociations de plusieurs années, l'Accord de Paris est le premier accord universel de lutte contre le réchauffement climatique. Qualifié d'historique, il est le premier accord sur le climat qui engage l'ensemble des pays de la planète. Il pose le cadre international d'une action pour le climat que chaque pays doit ensuite concrétiser par ses politiques nationales et internationales. Il fixe le cap très ambitieux de limiter la hausse de la température « bien en deçà de 2°C », en faisant tous les efforts pour la maintenir « en deçà de 1,5°C ». C'est une victoire politique et symbolique, mais cela ne doit pas rester un objectif creux.

Le changement climatique ne s'est pas arrêté après la COP21 et le continent africain est toujours le plus touché par les impacts des changements climatiques. L'Afrique subsaharienne est exposée à une gamme de risques climatiques graves qui pourraient avoir de profondes répercussions sur l'avenir des sociétés. Les dommages prévisibles sont importants même si le réchauffement est maintenu sous le seuil de 2°C. Une telle situation ne fera que s'aggraver à mesure que la température augmente. Un réchauffement global de + 2°C ferait peser une grande menace sur la production alimentaire du continent. Cette menace serait plus grave si les mesures d'adaptation sont insuffisantes. Un réchauffement à + 4°C, entraînerait quant à lui des changements dramatiques et irréversibles de la couverture forestière et menacerait diverses espèces en voie d'extinction. La chaleur et la sécheresse entraîneraient également de lourdes pertes de bétail qui se répercuteraient sur la viabilité des communautés autochtones. Les principaux impacts prévus seront ressentis, entre autres, sur la disponibilité des ressources en eau et des tendances à la sécheresse.

Le Congo n'est pas épargné par le réchauffement climatique. En effet, depuis 1951, les séries chronologiques montrent en moyenne une augmentation progressive de + 0,76°C pour les températures maximales et + 0,69°C pour les températures minimales avec qu'une évolution spatio-temporelle des précipitations<sup>1</sup>. Les probables résultats attendus des scénarios établis du changement climatique en République du Congo sont l'augmentation de la température annuelle moyenne (plus de 2°C d'ici 2100), l'augmentation des précipitations dans le Nord et le Centre du pays (précipitations

---

<sup>1</sup> Seconde Communication Nationale du Congo sur les changements climatiques, 2009.

constantes dans le sud), un raccourcissement de la saison sèche dans le nord et le sud-est, l'élévation du niveau de la mer (de 20 à 86 cm d'ici 2100)<sup>2</sup>.

Les changements climatiques, additionnés aux activités anthropiques augmentent les pressions sur l'environnement et les ressources naturelles. Ces changements ont des conséquences sur des secteurs clés de l'économie, comme le secteur de l'énergie, la réduction du débit des rivières entraînant la réduction de la productivité des centrales hydroélectriques. Les secteurs sensibles à ces évolutions du climat sont notamment l'eau, les zones littorales, l'agriculture, la foresterie et l'énergie. Ainsi, non seulement l'atténuation, mais aussi l'adaptation aux changements climatiques, est un défi majeur en République du Congo, afin d'assurer un développement durable du pays.

Pour relever le défi posé par les changements climatiques et atteindre l'objectif fixé par l'Accord de Paris, les États se sont engagés à travers la soumission des Contributions déterminées au niveau national (CDN), pierres angulaires de l'Accord. Cependant, la trajectoire mondiale dessinée par les CDN des pays met encore la planète sur la voie d'un réchauffement d'environ +3°C à la fin du siècle. A cet effet, il apparaît assez clairement que, sans la mobilisation de l'ensemble des acteurs, particulièrement les entités non Parties dont les collectivités locales, les entreprises, les ONGs, les objectifs ne seront jamais atteints. La lutte contre le changement climatique, passe donc par un processus transformationnel qui ne peut dépendre uniquement des choix des États, il doit également passer par un engagement global. Dès lors, pour que le Congo remplisse ses promesses, l'implication de la société civile est donc cruciale aux échelles internationales, mais aussi nationales et locales afin de promouvoir une mise en œuvre juste et ambitieuse des processus climatiques.

A l'issue de sept (07) jours de formation de mise à niveau des organisations de la société civile congolaise pour une contribution efficace à la CDN, la présente note de position, objet de notre ambition de contribuer à une mise en œuvre efficace de la CDN a été élaborée pour formuler des recommandations précises à l'endroit du gouvernement, des acteurs locaux et du secteur privé sur la nécessité d'assurer une forte implication de la société civile dans les processus de lutte contre le réchauffement climatique et permettre au Congo de respecter ses engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat.

A ce titre, nous membres du réseau climat Congo (RCC) saluons l'organisation du processus de révision de la CDN engagé par notre pays dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et ce, en application de l'Accord de Paris. Nous encourageons ainsi le Gouvernement au titre de ces recommandations à poursuivre ses efforts pour parachever les réformes amorcées dans les secteurs forestier, foncier, énergétique, agricole et de l'aménagement du territoire en vue de donner une nette et claire ambition au Document de la CDN tout en l'améliorant en y intégrant les volets genres et ODD.

## ***2. Recommandations de la société civile à l'attention du gouvernement***

**Recommandation 1** : Le gouvernement doit reconnaître la prise de conscience renouvelée de la société civile nationale sur les impacts et nouveaux défis sur le changement climatique contenus dans le rapport 2018 du GIEC comme plus haut indiqué. C'est à ce titre que les OSC fortes de leurs

---

<sup>2</sup> CORUS, 2006. Rapport sur la variabilité climatique en Afrique Équatoriale Atlantique, CRTH (Brazzaville)-CRC (Dijon), 23p.

capacités renforcées dans le cadre du processus **Adapt-Action** s'engagent dans le cadre du réseau dénommé « Réseau climat Congo » pour accompagner le gouvernement du Congo dans sa stratégie de lutte contre les changements climatiques.

**Recommandation 2** : Le gouvernement doit impliquer davantage la société civile dans la lutte contre les changements climatiques. Il s'agit notamment de:

- Mettre en place des organes représentatifs de toutes les parties prenantes pour la mise en œuvre et le suivi de la CDN à l'instar du comité conjoint de mise en œuvre (CCM) de l'APV/FLEGT;
- Formaliser le fonctionnement et la gouvernance desdits organes de mise en œuvre et de suivi de la CDN;
- Faciliter la participation des membres du réseau dans les activités de renforcement des capacités en vue de l'implication efficace de ces membres dans la mise en œuvre de la CDN ;
- Responsabiliser les parties prenantes dont la société civile à tous les niveaux dans le processus de la consultation et de la sensibilisation, en maintenant leur autonomie de se choisir leurs représentants et les modes de leur participation au processus. A cet effet, le gouvernement doit renforcer les dispositifs de consultation, de sensibilisation et de communication existant ;
- Encourager la participation de la société civile à travers les projets de réduction des émissions ;
- Garantir le partage et la circulation des documents entre les différentes parties impliquées dans la mise en œuvre de la CDN ;
- Valoriser les savoirs et connaissances des communautés locales et populations autochtones (CLPA) en vue de leur implication effective de manière à contribuer à la lutte contre les effets du changement climatique ;
- Renforcer les capacités des CLPA sur les bonnes pratiques de résilience aux changements climatiques ;
- Développer en des termes accessibles les outils et mécanismes permanents d'information des communautés locales et des populations autochtones sur la mise en œuvre de la CDN;
- Elaborer un plan de suivi et d'évaluation de la CDN ;
- Vulgariser les outils de suivi et d'évaluation de la CDN.

**Recommandation 3** : Le gouvernement doit respecter ses engagements et l'ensemble des accords, traités et conventions internationales prises dans le cadre de la lutte contre les Changements Climatiques notamment ceux en lien avec l'accord de Paris.

**Recommandation 4** : Le gouvernement doit favoriser les conditions d'appuis techniques et financiers de la société civile pour participer à des sessions de formation et de négociations sur le climat. Il s'agira entre autres, de soutenir la participation des représentants des OSC aux grandes assises sur le climat, à l'exemple aux différents COP (faciliter l'accès au visa, badges de délégations officielles et autres appuis administratifs, etc....)

**Recommandation 5** : Le gouvernement doit renforcer le fonctionnement du comité national des changements climatiques pour une opérationnalisation effective de ses activités notamment en finançant son fonctionnement dans le budget de l'Etat.

### ***3. Recommandations de la société civile à l'attention des acteurs locaux***

**Recommandation** : Les acteurs locaux doivent s'appuyer sur le Réseau Climat Congo pour le partage d'information sur les effets du changement climatique.

#### **4. Recommandations de la société civile à l'attention du secteur privé**

**Recommandation 1** : Les acteurs du secteur privé doivent promouvoir les bonnes pratiques dans les secteurs prioritaires de la CDN du Congo en matière d'adaptation et d'atténuation dans l'exercice de leurs activités, *une telle approche permettra de limiter les GES et renforcer le processus d'adaptation.*

**Recommandation 2** : Les acteurs du secteur privé doivent travailler en synergie avec la société civile dans le cadre de la mise en œuvre de la CDN.

**Recommandation 3** : Les acteurs du secteur privé doivent contribuer et s'engager dans la mobilisation des financements pour la mise en œuvre des projets liés à la CDN.

**Fait à Brazzaville le 06 mai 2021**

**L'Assemblée Générale constitutive**